

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>PHILIPPINES</u>
2. Organisme responsable: Département du commerce et de l'industrie, Bureau de normalisation des produits
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Accumulateurs électriques au plomb
5. Intitulé: Norme des Philippines relative aux accumulateurs électriques au plomb (Première révision)
6. Teneur: Cette norme énonce les prescriptions relatives aux accumulateurs électriques au plomb pour le démarrage, l'éclairage et l'allumage des véhicules automobiles, voitures pour le transport des personnes, véhicules à usage commercial (légers/lourds) et motocycles.
7. Objectif et justification: Protection du consommateur
8. Documents pertinents: Maintenance for Batteries, Definitions, Special tests and Advantages - R.L. Bennet; PNS/ISO Recueil de normes 3.1982 - Méthodes statistiques
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 30 jours après publication au Journal officiel
10. Date limite pour la présentation des observations: 15 septembre 1988
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: